

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2015

Présidence : M. Pierre Maulini

La séance est ouverte à 19h02 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de Mme Anne Hiltpold et M. Nicolas Walder, Conseillers-ères administratif-ves.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Pierre Baertschi, Jean Didier Bandollier, Stéphane Barthassat, Philippe Calame, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, William Haymoz, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Adriano Piccoli, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : MM. Bernard Bocquet et Sandro Pistis

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 19 novembre 2015
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **016-2015 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 181'000.- pour l'aménagement d'un nouvel espace de jeux à l'EVE des Grands Hutins, sise 1, rue de la Tambourine à Carouge.
5. Délibération administrative **017-2015 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la réalisation d'un parking public communal et d'un bâtiment pour une école de musique à la route de Veyrier dans le quartier d'habitation « les Familia » dans le secteur de la Fontenette ainsi que pour l'achat de parcelles à l'état de Genève et à la fondation Emma Kammacher.

Propositions des membres du Conseil municipal

6. Motions
 1. Motion **005-2015 P** : pour une meilleure gestion des engagements de gré à gré.
7. Postulats
8. Résolutions
9. Pétitions
10. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2015

- Le Président soumet au vote le procès-verbal du 19 novembre 2015.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie l'auteur du procès-verbal d'avoir livré dans les temps ce véritable mémoire qui fait la bagatelle de 54 pages.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Initiative populaire communale pour l'aménagement d'un espace piétonnier dans le Vieux-Carouge

Le 2 septembre dernier, le Conseil d'Etat avait constaté par arrêté l'aboutissement de l'initiative communale « Pour l'aménagement d'un espace piétonnier dans le Vieux-Carouge » munie de 1'938 signatures dont 1'628 avaient été contrôlées et au moins 1'432 déclarées valides, ce qui dépassait le seuil de 10% des titulaires des droits politiques qui s'élevaient à 14'214 pour Carouge.

Tout récemment, le Conseil administratif a reçu l'avis que le 9 décembre dernier, le Conseil d'Etat a indiqué par un nouvel arrêté que, toutes les conditions étant réunies, l'initiative était déclarée valide et que les initiants et la mairie de Carouge étaient informés des délais de traitement.

Le Conseil administratif tient donc à informer le Conseil municipal des échéances suivantes :

- Au plus tard le 11 mars 2016, soit trois mois après la publication de l'arrêté du Conseil d'Etat statuant sur la validité : mise à l'ordre du jour du Conseil municipal de l'initiative avec un rapport du Conseil administratif sur sa prise en considération.
- Au plus tard le 4 septembre 2016, soit une année après la constatation de l'aboutissement de l'initiative : décision du Conseil municipal pour statuer sur la prise en considération de l'initiative. A signaler qu'en cas de refus, le Conseil municipal peut opposer un contre-projet.
- Enfin, au plus tard le 4 septembre 2017, soit deux années après la constatation de l'aboutissement de l'initiative : fin du traitement de l'initiative par le Conseil municipal, si le Conseil municipal a accepté l'initiative ou décidé de lui opposer un contre-projet. Il faut noter à ce sujet que l'initiative qui n'a pas été traitée après l'écoulement du délai prescrit est soumise au corps électoral sans contre-projet.

Pour plus de détails, Mme Lammar renvoie les conseillers municipaux à l'art. 36 de la loi sur l'administration des communes.

Communications de M. Walder

Glaciers

Le Conseil administratif a procédé, comme demandé par le Conseil municipal, à un appel d'offres ouvert pour l'attribution de stands de glaces saisonniers sur la place du Marché et la

place du Temple.

Les horaires comprenant l'ouverture le dimanche ainsi que le respect des conventions collectives de travail étaient, parmi d'autres exigences, inscrits directement dans le cahier des charges.

L'évaluation des offres a porté sur 4 critères principaux, soit :

- Les références du candidat et tout particulièrement son expérience et sa formation en rapport avec la gestion d'un tel lieu ;
- La nature et l'originalité du projet, y compris la qualité du pavillon en matière d'inscription dans son environnement ;
- Les questions liées à des critères écologiques et de durabilité et en particulier la qualité et la provenance des produits proposés ;
- Les questions liées à l'offre proposée, son originalité, ses tarifs abordables pour tous publics ainsi que les horaires respectant les demandes du cahier des charges.

La ville de Carouge a reçu 7 dossiers pour la place du Marché et 3 dossiers pour la place du Temple.

Les candidats retenus qui ont reçu le plus de points sont Madame Nathalie Rime pour la place du Marché et Madame Elisabeth Wolfisberg pour la place du Temple. Pour autant qu'elles respectent leurs engagements et les conditions contenues dans le cahier des charges, ce sont donc ces deux personnes qui géreront les stands de glaces sur ces deux places dès l'année prochaine et ce pour 5 ans. Un nouvel appel d'offres sera effectué en 2020.

Communications de Mme Hiltbold :

Rapport sur les fonds alloués à la Croix-Rouge suite au tremblement de terre au Népal

Le Conseil municipal avait accepté en mai 2015 une aide d'urgence à hauteur de CHF 20'000.- en faveur de la Croix-Rouge suite au tremblement de terre qui avait secoué le Népal. Selon le rapport que le Conseil administratif a reçu de la Croix-Rouge, les résultats du travail de la Croix-Rouge sont les suivants. La Croix-Rouge a pu, directement après le premier séisme, construire 50 lieux et recevoir 140'000 familles, les nourrir, leur donner des couvertures, des kits d'hygiène, des boîtes à outils et des toiles de tente. Elle a soigné 6'138 patients et 34 bébés sont nés dans les hôpitaux de la Croix-Rouge. 540 jeunes professionnels ont été initiés à la maçonnerie, à la charpenterie et aux mesures de protection antisismiques et peuvent ainsi aider 5'400 ménages privés de toit à se reloger. La Croix-Rouge a engagé un peu plus de CHF 550'000.-. Le budget total estimé de son intervention est d'environ CHF 1'300'000.-. La Croix-Rouge remercie chaleureusement la ville de Carouge pour son soutien.

Rapport sur les fonds alloués à la Croix-Rouge pour les familles syriennes

Le Conseil administratif avait informé le Conseil municipal qu'un montant de CHF 50'000.- avait été accordé à la Croix-Rouge pour les familles syriennes en fuite. La Croix-Rouge a expliqué que ce don lui avait permis de fournir une réponse humanitaire immédiate et de venir en aide aux familles de réfugiés soit sur place, soit sur les chemins de l'exil, soit en Suisse. Elle remercie aussi chaleureusement la ville de Carouge.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Démissions de Mme Arlette La Chiusa et M. Adriano Piccoli du Conseil municipal pour le 31.12.2015 et le 16.12.2015

Mme La Chiusa et M. Piccoli ont fait part de leur démission pour la fin de l'année au service des votations et élections. La validation de l'élection de leurs successeurs est à ce jour encore attendue et la prestation de serment aura lieu lors de la séance du Conseil municipal du mois de janvier 2016.

Le Président passe la parole à M. Etienne pour un hommage à Mme La Chiusa.

Après avoir mûrement réfléchi, Arlette a pris la décision de quitter sa fonction de conseillère municipale qu'elle occupait depuis 2008 et où elle a su pendant 7 ans apporter une grande sensibilité pour défendre les valeurs socialistes.

Durant cette période, elle a œuvré au sein des commissions des affaires sociales, des naturalisations, des constructions et du logement, de l'entretien du domaine public, de l'urbanisme, de la culture, de la sécurité, du développement durable et du PAV/CEVA. Elle s'est énormément investie dans le cadre de la commission de l'intégration et a participé avec d'autres à l'élaboration du parcours d'accueil des nouveaux habitants de Carouge. De même, elle a toujours su amener des propositions intelligentes et constructives dans les différentes commissions dont elle était membre. Dans le cadre de nos caucus, elle a toujours su nous rappeler les vraies valeurs et les engagements socialistes.

Arlette a toujours été une personne sur qui on pouvait compter d'abord en tant que présidente de notre section pendant plusieurs années puis sur les stands comme militante. Nous tenons donc à la remercier très chaleureusement pour son engagement sans faille au parti socialiste carougeois et au sein de ce Conseil municipal. Nous sommes sûrs que nous pourrons encore compter sur elle cette prochaine année pour toutes les actions que nous mènerons sur le terrain. Mais comme on dit, il n'y a pas que la politique dans la vie. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite avec plein de petits et de grands bonheurs.

Chère Arlette, nous t'adressons toute notre amitié et te remercions encore pour ton combat pour plus de justice sociale.

Mme La Chiusa adresse quelques mots au Conseil municipal.

Je ne voulais pas quitter ce Municipal sans vous avoir adressé quelques mots, car j'ai partagé avec beaucoup d'entre vous un voyage de 7 ans et je vais garder de ce périple des moments difficiles à oublier.

J'y ai rencontré de belles et bonnes âmes qui se sont identifiées au Créateur : elles ont créé les crèches, le tram 18, la patinoire, le chèque culture et loisirs pour les jeunes, le retour d'une grande braderie à Carouge et sans déni aucun, elles évoquent encore dans un futur très lointain une vague halte ferroviaire dans un brumeux Val d'Arve.

Je crois aussi, avoir pu faire le tour dans ce Municipal du terme « rebondir ».

J'ai connu, les questions qui appellent des réponses qui rebondissent, un chant des sirènes mêlant mâles et femelles dans une litanie de redondances.

J'ai connu les questions à répétition qui font rebondir l'égo.

J'ai connu l'AIMP prête à bondir qui sommeille chez le conseiller municipal et qui est toujours prête à surgir au sein d'une commission d'urbanisme.

J'ai connu les petites crottes de chien qui s'amoncellent de conseiller municipal en conseiller municipal et qui donneront peut-être bientôt un nouvel espace cultivable.

Enfin, j'ai évité, à regret, n'étant pas présente au dernier Conseil municipal les discussions sur le budget. Je disais donc à regret, car mes grands-parents siciliens possédaient une épicerie de produits italiens. J'ai hérité d'eux un sens de la négociation et du marchandage.

Car dans le marchandage tout peut devenir négociable si les valeurs et la raison ne jouent pas les garde-fous :

On peut diminuer le niveau d'eau de la piscine de Carouge par économie.

On peut diminuer l'éclairage urbain et garder celui-ci une heure sur deux toujours sous le même prétexte d'économie.

On peut couper les livres en deux pour faire payer une double taxe de location dans les bibliothèques.

Bien sûr ce sont des loufoqueries, mais ce qui se passe en ville de Genève actuellement n'est pas loin de ces glissements loufoques, de ces glissements sans réflexions qui risquent de bloquer le fonctionnement de notre société. Mais ne voulant pas être sur le terrain d'Henriette Stebler, je m'arrêterai ici, car le meilleur de ma relation avec vous n'est pas là.

Le meilleur de ma relation avec vous a été dans de beaux moments de négociations, dans des coups de gueules échangés, dans des moments de complicité et d'éclats de rire ; et surtout à un moment, quand ma vie a basculé, où vous m'avez fait cadeau de vos nombreux témoignages de sympathie et d'affection qui m'ont fait chaud au cœur.

Au début de mon entrée au Municipal j'ai appelé Catherine Vaucher, qui n'est plus des nôtres aujourd'hui, « camarade », ce qui l'a bien fait rire. Eh bien aujourd'hui, une fois n'est pas coutume, je vous dirais, à toutes et tous, dans un élan de gratitude : « camarades » merci pour ce compagnonnage.

Le Président remet un cadeau à Mme La Chiusa. Puis il passe la parole à M. Barthassat qui souhaite dire quelques mots sur le départ de M. Piccoli.

M. Barthassat remercie tout d'abord Mme La Chiusa, avec laquelle il a eu beaucoup de plaisir à siéger et dont le groupe PDC gardera un bon souvenir. Il a beaucoup aimé le début de son intervention. Puis il remercie M. Adriano Piccoli d'avoir accompagné le PDC pendant plusieurs campagnes, que ce soit au niveau cantonal ou communal. M. Piccoli, qui travaille au PDC Carouge depuis plusieurs années, a fait un excellent travail. Durant le peu de temps qu'il a pu siéger au Conseil municipal, il y a très bien siégé. M. Barthassat le remercie de sa motion sur le congé parental. M. Piccoli doit partir pour des raisons professionnelles. M. Barthassat croit que M. Piccoli, qui est très jeune, ne peut pas manquer ce genre d'occasions et expliquera mieux que lui les raisons de son départ. On dit toujours que ce sont les meilleurs qui partent en premier – c'est peut-être pour cela qu'à gauche, ils siègent très longtemps.

Le Président remercie M. Barthassat. On se demandait quand la pique allait venir : c'était la

chute.

M. Piccoli explique les raisons de son départ. C'est avec un peu de tristesse mais surtout avec le sentiment de prendre la décision la plus juste vis-à-vis de lui-même, de ses valeurs personnelles, de sa loyauté envers ses collègues et les citoyens carougeois qu'il annonce au Conseil municipal sa démission ce soir. En effet, avant les élections municipales de cette année, il préparait un projet de bénévolat à l'étranger qui ne s'était alors pas encore concrétisé. Au risque que ce projet n'aboutisse pas, il a accepté avec grand plaisir ce mandat politique. Cependant, il y a environ un mois, ce projet de bénévolat d'une durée de cinq mois a reçu une issue positive, ce qui a bien évidemment remis en question l'engagement de M. Piccoli au sein de ce Conseil. De plus, ne pouvant pas garantir un investissement total lors de son retour pour des raisons professionnelles et de formation, une réflexion sur son engagement était nécessaire car il pense que lorsque les élus ont le devoir d'être présents en commission et en plénière par égard envers leurs concitoyens, lesquels leur ont confié cette belle tâche de les représenter. Dès lors qu'il ne peut répondre à cette attente, il estime que céder sa place est le choix le plus juste selon ses principes. Il profite de ce moment pour remercier ses collègues de parti, Sophie Buchs, Stéphane Barthassat et Julien Barro, pour la fructueuse collaboration durant ces quelques mois. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux et il leur souhaite tout le meilleur dans la poursuite de leur mandat. Pour sa part, ce fut court mais enrichissant. Il félicite également son viennent-ensuite, Dominique Barbuzzi, d'avoir accepté ce mandat et il espère que M. Barbuzzi aura autant de plaisir que lui à traiter les dossiers pour Carouge. Il lui souhaite tout le meilleur dans l'investissement que revêt cette responsabilité. Par ailleurs, il souhaite rappeler que c'est avec un peu de tristesse qu'il quitte le Conseil municipal ce soir, mais qu'il reste engagé dans le paysage politique carougeois avec son parti et, qui sait, peut-être que dans cinq ans, avec une situation stable, il pourra cette fois tenir ses engagements sur le long terme. Pour terminer, il félicite tous les conseillers municipaux pour leur engagement et les encourage à continuer d'œuvrer pour le bien commun de la commune. Vive Carouge !

Mme Marti regrette que le meilleur d'en face parte. Elle regrette aussi que ce soit le plus jeune qui parte, ce qui relève la moyenne d'âge du Conseil municipal. Elle souhaite vraiment que M. Piccoli soit présent dans cinq ans. Elle comprend bien évidemment son choix et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Le Président remet un cadeau à M. Piccoli.

Consultation relative au PL 11713 (Création de conseillers municipaux suppléants)

Le bureau est sollicité par la commission des droits politiques du Grand Conseil pour donner son avis sur un projet de loi voulant instituer des conseillers municipaux suppléants (en nombre équivalent aux représentants-e-s des forces politiques dans les commissions).

Le bureau a jusqu'au 29 janvier pour faire part de sa position (en moins de 2500 signes !) et statuera lors de la séance du 14 janvier 2016 (les documents sont annexés à la présente).

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 016-2015 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 181'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESPACE DE JEUX A L'EVE DES GRANDS HUTINS, SISE 1, RUE DE LA TAMBOURINE À CAROUGE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2015 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 1^{er} décembre 2015 et le rapport a été établi par M. Gerster.

Le Président demande si M. Gerster a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Gerster répond par la négative.

Le Président signale qu'un amendement pour le rajout de CHF 30'000.- pour un toboggan a été refusé par 7 non, 5 oui et 1 abstention lors de la commission. Par ailleurs, il a reçu un amendement de la part de M. Monney.

M. Monney précise qu'il s'agit d'un amendement légèrement différent de celui qui avait été déposé en commission.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 13 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Monney explique que le parti socialiste avait déposé en commission un amendement qui demandait d'ajouter un toboggan pour un montant de CHF 30'000.-. Le parti socialiste retire cet amendement pour en proposer un autre légèrement différent, qui demande de rajouter un montant de CHF 30'000.- aux CHF 180'000.- annoncés dans la délibération pour permettre l'achat de jeux supplémentaires, sans préciser lesquels. Le choix de ces jeux supplémentaires devra se faire par la direction de l'EVE, en fonction des besoins et des priorités. Il faut savoir que, dans le projet, comme cela a été expliqué en commission par la conseillère administrative et par la directrice de l'EVE, certains jeux ont dû être sacrifiés pour des raisons financières. En effet, des travaux supplémentaires de terrassement et de clôture ont généré des coûts supplémentaires, ce qui a eu comme conséquence de réduire le budget au détriment des jeux et des enfants. Le parti socialiste trouve qu'il s'agit d'un excellent projet mais souligne que soixante enfants vont utiliser ce parc. Une commune comme Carouge, qui a CHF 102 millions de budget, peut se permettre un montant de CHF 30'000.- pour compenser légèrement la suppression des jeux qui a été décidée pour des raisons financières. M. Monney encourage les conseillers municipaux à soutenir cet amendement.

M. Morex invite le président à transmettre à son préopinant qu'il n'a pas à retirer l'amendement qu'il a déposé en commission puisque cet amendement a été refusé. Quant au nouvel amendement, qui propose au Conseil municipal des jeux sans lui dire desquels il s'agit, M. Morex pense que ses collègues du PLR le suivront et refuseront cet amendement. Ils laisseront faire ce que la commune a décidé de mettre en œuvre avec l'accord de la directrice de l'EVE des Grands Hutins. L'on verra à l'usage si les jeux qui auront été installés suffiront ou non. Il sera toujours temps par la suite d'installer des jeux supplémentaires, en précisant toutefois que bon nombre d'espaces de vie infantine à Carouge n'ont pas et n'auront pas les surfaces de jeux que l'EVE des Grands Hutins aura prochainement.

M. Barro signale que le groupe PDC n'est évidemment pas opposé, sur le fond, au rajout de jeux mais considère qu'il ne convient pas de modifier dans un sens ou dans un autre une délibération que le Conseil municipal reçoit. Cela a aussi un lien avec l'attribution des marchés publics, sujet qui sera repris dans une motion dont le Conseil municipal parlera plus tard. Le groupe PDC trouve le processus un peu particulier. Par conséquent, il soutiendra le projet mais pas l'amendement, et ce pour aller de l'avant.

M. Prod'hom indique que les Verts soutiendront le projet, qui est très bon et qui offre aux enfants un espace important. Pour sa part, il soutiendra l'amendement du parti socialiste. En gestion immobilière, et c'est un domaine dans lequel il a une certaine forme d'expérience, revenir après-coup coûte toujours très cher. Il a fallu réduire la voirie pour les jeux d'enfants pour des raisons d'économies, principalement à cause de travaux spéciaux. Il est clair qu'il faut tenir un budget, mais il est dommage de tenir un budget et de devoir revenir par la suite avec des jeux, ce qui induira des coûts supérieurs. Permettre aux enfants d'une crèche d'être à l'extérieur est quelque chose d'extraordinaire, c'est leur permettre de s'ébattre et de profiter de la nature et d'un cadre riche. M. Prod'hom pense qu'il faut aménager cette place de jeux avec les équipements nécessaires et ne plus y revenir après-coup. Par ailleurs, un point lui avait échappé lors de la commission. En parlant avec des spécialistes liés aux handicaps, il s'est rendu compte qu'il faudra être attentif à ce qu'un enfant en chaise roulante puisse accéder à l'ensemble des jeux, sans être confronté à des seuils ou autres obstacles. Mais il croit que c'est le cas, M. Calame s'en est entretenu avec la directrice de l'EVE. Personnellement, il soutiendra cet amendement.

M. Monney ne voit pas quelle est la problématique par rapport aux AIMP. La commune peut faire du gré à gré jusqu'à CHF 250'000.-. En l'occurrence, il s'agit simplement d'ajouter des jeux. La directrice l'a dit en commission, il a fallu supprimer des jeux pour des raisons d'économies, ce qui est dommage. Le nouvel amendement va dans la direction de ceux qui ne voulaient pas ajouter CHF 30'000.- pour le toboggan. Et ce n'est pas au parti socialiste de proposer des jeux, mais à la directrice et au conseil de l'EVE de décider quels jeux ils souhaitent. M. Monney propose donc de leur allouer un montant de CHF 30'000.-. Et il rappelle que la directrice a dit qu'ils se débrouilleront pour trouver d'autres jeux par un financement privé. Il rappelle également que la directrice, en réponse à une question posée en commission, a dit qu'elle était intéressée par l'ajout de jeux. La commune peut tout de même mettre CHF 30'000.- pour des jeux. M. Monney suggère que le Conseil municipal ne passe pas la soirée à débattre du sujet, il y a des choses plus importantes pour la commune de Carouge qui a un budget de CHF 102 millions. Et l'on parle de soixante enfants. CHF 30'000.- divisés par soixante enfants, cela ne représente pas un gros investissement. La commune l'a fait pour d'autres crèches. Il est dommage de faire des économies sur des jeux en raison de travaux plus importants que prévus.

M. Mutzenberg souligne que l'ensemble des jeux qui avaient été proposés se montait à CHF 116'000.-. Cet amendement de CHF 30'000.- est un pas dans la direction de plus de jeux, mais reste très modeste par rapport à ce qui avait été envisagé dans le premier projet qui n'a pas été soumis à la commission. C'est un petit pas, qui prend en considération les nombreuses résistances de la part de certains commissaires sur le fait d'imposer un toboggan, raison pour laquelle cet amendement laisse la marge de manœuvre à la directrice. Encore une fois, un montant de CHF 25'000.- ou CHF 30'000.- comme formellement proposé par l'amendement reste extrêmement modeste. Il est particulièrement important de soutenir cet amendement pour que les enfants aient au moins davantage de jeux. La directrice elle-même l'a reconnu. Ce qui est proposé reste très faible, à cause des frais liés au terrassement.

Comme l'a dit M. Gerster, un amendement comme celui-ci est très démagogique : qui va se battre contre les petits enfants, qui va dire qu'enlever ces jeux n'est pas malheureux ? Ce n'est pas M. Gerster qui a défini le budget. Il lui semble que la conseillère administrative en charge a dû définir une enveloppe au départ ; le projet comprend des travaux et des jeux. Bien sûr, si l'on dit à une directrice de crèche ou à n'importe qui : « On vous donne de l'argent en plus pour acheter mieux que ce sur quoi vous avez travaillé pour rentrer dans une enveloppe », personne ne va dire non. Par ailleurs, ce qui est un peu choquant, c'est de dire que, pour des raisons que M. Gerster n'a pas bien saisies, le mandat serait attribué à une entreprise sans faire d'appel d'offres. M. Monney a raison, les montants sont en dessous des seuils

AIMP, mais il ne s'agit pas non plus d'un montant de quelques milliers de francs. Faire jouer la concurrence aurait peut-être été un moyen de faire descendre les coûts et de mettre l'argent dans les jeux d'enfants. Puis M. Gerster remarque que le groupe socialiste, après un amendement pour un toboggan, vient maintenant avec un amendement pour des jeux. Qu'est-ce que ce sera ensuite ? Chaque fois que la droite dira non, la gauche reviendra-t-elle à la charge ? M. Monney a dit en commission que, puisque la commune a fait un boni au budget, il faut le dépenser. Oui, la commune peut dépenser toutes les petites économies d'épicerie qui ont été évoquées plus tôt. Mais le groupe PLR n'avait qu'une vision, celle que la commune s'habitue déjà à avoir moins d'argent pour pouvoir ensuite éviter des coupes plus drastiques. Cette vision n'a pas été suivie. Le groupe PLR a au moins eu le mérite de sonner l'alarme, et il a été plus ou moins écouté. *La Tribune de Genève* a retenu seulement la coupe de CHF 1'662.- pour des poules – bien sûr, cela fait rire et cela fait lire, mais c'était loin du message profond que le groupe PLR voulait donner. La directrice de l'EVE a expliqué à la commission que les parents et elle-même étaient prêts à s'investir pour chercher des fonds. M. Gerster trouve fabuleux qu'à notre époque, il y a encore des gens – en dehors des élus qui sont à moitié fous de faire de la politique et de passer leurs soirées ici – qui ont envie de s'investir pour un projet commun. Cet amendement coupe l'herbe sous le pied des personnes qui s'investissent. Comment motiver quelqu'un en disant d'emblée : « Vous êtes venu vous exprimer, mais on trouve que vous n'aviez pas assez alors on vous donne plus tout de suite » ? M. Gerster avait proposé en commission d'ajourner et de voir vraiment quels étaient les besoins, quels seraient les fonds étrangers que les parents et la directrice pourraient amener afin de déterminer ce que la commune pourrait compléter. Il a été presque accusé de vouloir enterrer le projet, alors que ce n'était pas du tout son objectif. De toute manière, ce n'est pas à cette période de l'année que les travaux vont démarrer, raison pour laquelle il proposait de profiter de la mauvaise saison, y compris le délai référendaire, pour trouver peut-être un autre aménagement. La commission a décidé autre chose. M. Gerster respecte cette décision et ce soir, il considère qu'il faut voter le projet tel qu'il est proposé dans la délibération, sans rien ajouter – et pourquoi CHF 25'000.- et pas CHF 45'000.- ? Enfin, il rappelle que la directrice de la crèche a expliqué à la commission que le contact avec le bois, les tentes d'indiens, les pas d'ours, tous ces éléments faisaient partie d'un projet pédagogique. Maintenant, le groupe socialiste veut ajouter des jeux et donner un chèque en blanc – c'est encore pire que ce que M. Gerster pensait.

Mme Lammar rappelle l'historique du projet, comme elle a déjà eu l'occasion de le faire en commission. Des jeux se situaient auparavant sous un arbre qui perd ses branches et qui est dangereux. Il fallait donc les déplacer. Une étude a été faite. Au départ, l'idée était bien évidemment de présenter un projet avec de nouveaux jeux complets. Les frais de terrassement et d'aménagement sont tellement élevés, vu l'emplacement de l'espace de jeux, que le montant final aurait été de CHF 300'000.-. Mme Lammar laisse les conseillers municipaux imaginer la tête qu'ils auraient faite si le Conseil administratif était arrivé avec une délibération de CHF 300'000.- pour des jeux pour enfants qui sont déplacés à cause d'un séquoia qui perd ses branches. C'est la raison pour laquelle des négociations ont été entreprises avec la directrice de l'EVE des Grands Hutins et ont abouti à ce que la directrice essaiera dans un deuxième temps de voir ce qu'elle peut faire pour créer de nouveaux jeux. Il est de la compétence non pas du Conseil administratif mais du Conseil municipal d'amender un projet. Si le Conseil municipal estime qu'il est important d'avoir des jeux pour enfants dès la première phase, c'est son droit le plus strict. Mme Lammar voulait juste remettre l'église au milieu du village parce que ce n'est pas une décision du Conseil administratif que de dire qu'il ne faut pas mettre de jeux, mais c'est le résultat d'une négociation qui a été entreprise au vu des circonstances.

M. Scheidegger signale que le MCG soutient la proposition d'ajouter au projet un montant pour que les enfants puissent avoir un lieu où s'épanouir. Mais le MCG soutiendra un amendement où les frais sont budgétés, et non pas une enveloppe ouverte.

Si Mme Marti peut comprendre qu'il est gênant d'ajouter une somme à une délibération, elle croit qu'il faut surtout penser au but de cette délibération : créer une place de jeux. Elle n'a pas assisté à la commission mais elle a lu le PV. Au final, on parle de terrassement et il n'y a quasiment plus de jeux. Il faut soutenir cet amendement, ne pas reporter à un ou deux ans l'installation de jeux, parce que les enfants évoluent très rapidement. Pour que les enfants puissent s'épanouir, la commune doit se permettre d'ajouter CHF 30'000.- à ce budget, en pensant à la finalité du projet et non pas au génie civil.

M. Monney a bien compris l'appel du pied du MCG. Il proposera un nouvel amendement avec des éléments factuels et des montants précis. Par ailleurs, il relève à l'attention de M. Gerster que le sujet n'a rien à voir avec les AIMP. Il ne faut pas tout mélanger. On ne parle pas de chantier ou de travaux qui nécessitent une mise en concurrence. On parle simplement d'ajouter CHF 30'000.- au budget pour des jeux. Le projet pouvait être fait de gré à gré. M. Monney a la loi sous les yeux. Le projet respecte les AIMP puisque le montant est inférieur au seuil de CHF 250'000.- sur invitation. Il n'y a aucun souci. Concernant ensuite l'amendement qui pourrait être soutenu par le MCG, différentes propositions avaient été faites par l'architecte : un parcours pour enfants à CHF 17'500.- et un mikado à CHF 9'200.-. Le nouvel amendement serait rédigé de la manière suivante : « de rajouter un montant de CHF 26'700.- pour la mise en place d'un parcours pour enfants de CHF 17'500.- et d'un mikado de CHF 9'200.-. »

Mme Molinari souligne deux aspects. Premièrement, le projet de départ a été dénaturé par des coûts supplémentaires de terrassement. Il n'est pas normal que le projet pédagogique tel qu'il était conçu au départ, c'est-à-dire comme un ensemble, en fasse les frais. L'argument de M. Gerster va aussi dans le sens opposé. Si l'on dit à une directrice de crèche : « Voilà l'enveloppe budgétaire », elle ne va pas dire : « Non, à ces conditions-là je ne veux rien », mais elle va essayer de faire ce qu'elle peut pour avoir malgré tout des jeux, aussi petite que soit l'enveloppe. Mme Molinari pense qu'il est important d'avoir quelque chose qui fasse sens d'un point de vue de projet pédagogique. Personnellement, elle trouvait bonne l'idée de ne pas définir les jeux que cette enveloppe permettrait d'acheter. En effet, elle pense que c'est le rôle d'une directrice de crèche que de savoir ce qui convient le mieux. Elle est cependant aussi favorable au nouvel amendement de M. Monney, qui reprend des éléments du projet initial. Le Conseil municipal ne substituerait donc pas ses compétences non pédagogiques aux compétences pédagogiques de la directrice. Sur le fond, il est vraiment dommage d'en arriver à supprimer des jeux simplement parce qu'au départ on a sous-estimé les coûts de terrassement et de génie civil. Mme Molinari invite les conseillers municipaux à appuyer l'amendement qui permettra d'avoir aujourd'hui, et non pas dans deux ou trois ans, une place de jeux qui tient la route, en gardant à l'esprit, comme l'a dit M. Prod'hom, qu'ajouter des jeux dans un deuxième temps apportera certainement des surcoûts, ce qui n'est bien sûr pas souhaitable.

M. Mutzenberg rappelle à l'attention de M. Gerster que le coût total était de CHF 116'000.-. Il trouve très louable et appuie l'initiative des parents qui pourront continuer à chercher avec la direction de l'institution des financements pour d'autres jeux ou matériels sur cette parcelle, par exemple le fameux toboggan. Mme Adjam l'a dit en commission, elle a fait cette demande réduite à cause des questions financières qui se sont posées suite au terrassement. M. Mutzenberg pense donc que le Conseil municipal peut suivre le nouvel amendement proposé par M. Monney.

M. Voignier demande une suspension de séance.

Le Président suspend la séance six minutes.

M. Barro apporte quelques éléments pour éviter que les membres du groupe PDC ne passent pour les méchants. Le groupe PDC comprend bien le message d'investir pour les enfants – M. Barro en a deux. Premièrement, sans vouloir torturer Mme Marti, les frais de génie civil sont très peu poétiques mais permettent de faire un espace extérieur pour les enfants. Deuxièmement, un gros investissement concerne le mur antibruit qui permet de créer une zone calme pour les enfants. De plus l'espace, que M. Barro a la chance de connaître, est étroit et petit. Trop le charger en jeux, c'est aussi réduire sa flexibilité. Avec très peu de choses et en étant créatif, on peut utiliser cet espace de façon variée au fil des saisons. Cela ne péjorera pas l'aspect pédagogique du projet. Il faut avant tout donner aux enfants un espace pour sortir, et c'est ce que la délibération permet. Par conséquent, le groupe PDC ne considèrera aucune forme d'amendement.

A propos de poésie, le Président connaissait très bien quelqu'un qui avait choisi le génie civil parce qu'il y avait le mot « génie » – c'est donc assez poétique malgré tout. Il a maintenant trois possibilités. Il a l'amendement du parti socialiste qui demande un montant de CHF 30'000.- non affecté. Il a l'amendement parti des bancs MCG qu'il a rédigé ainsi : « rajouter un montant de CHF 26'700.- pour permettre l'achat 1) d'un parcours pour enfants à CHF 17'500.- 2) d'un mikado à CHF 9'200.-, pour un total de CHF 26'700.-, qui porte le total à CHF 207'700.- ». La troisième possibilité est la délibération « nue ». Le Président demande à M. Monney s'il maintient son premier amendement.

Suite à l'intervention du MCG, M. Monney retire l'amendement que le parti socialiste avait déposé. Il propose un amendement qui va dans le sens de la demande du MCG : « de rajouter un montant de CHF 26'700.- pour l'achat d'un parcours pour enfants et d'un mikado ».

Le Président met aux voix l'amendement suivant : « rajouter un montant de CHF 26'700.- pour permettre l'achat 1) d'un parcours pour enfants à CHF 17'500.- 2) d'un mikado à CHF 9'200.-, soit un supplément de CHF 26'700.- et un total global de CHF 207'700.- ».

L'amendement est accepté par 16 oui, 13 non et 1 abstention.

le Conseil municipal par 27 oui, 0 non et 3 abstention(s)

D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 207'700.- destiné à l'aménagement d'un nouvel espace de jeux pour un montant de CHF 181'000.— ainsi qu'une somme de CHF 26'700.— pour permettre l'achat d'un parcours pour enfants (CHF 17'500.—) et d'un Mikado (CHF 9'200.—) à l'EVE des Grands Hutins, sise 1 rue de la Tambourine à Carouge.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de CHF 207'700.— au moyen de 10 annuités, dès 2017 sous rubrique 54.331.

5. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 017-2015 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA RÉALISATION D'UN PARKING PUBLIC COMMUNAL ET D'UN BÂTIMENT**

POUR UNE ÉCOLE DE MUSIQUE À LA ROUTE DE VEYRIER DANS LE QUARTIER D'HABITATION « LES FAMILIA » DANS LE SECTEUR DE LA FONTENETTE AINSI QUE POUR L'ACHAT DE PARCELLES A L'ÉTAT DE GENÈVE ET À LA FONDATION EMMA KAMMACHER.

Mme Lammar introduit relativement brièvement le sujet que la plupart des conseillers municipaux connaissent déjà puisque ce projet a débuté, pour le Conseil municipal, en 2012 déjà avec le vote en septembre 2012 d'une délibération relative à un crédit d'étude pour la création d'un parking et de locaux pour l'Espace de pratique instrumentale (EPI) à la Fontenette, bâtiment qui se situe entre les nouveaux immeubles de la Fondation Emma Kammacher et l'actuel bureau des autos. Pour rappel, ce projet s'insère parmi les nombreux projets qui ont pour but de valoriser un quartier qui se densifie de plus en plus avec les constructions des immeubles de la Fondation Emma Kammacher. Parmi tous ces projets, il y a le restaurant scolaire, les locaux parascolaires et les salles de quartier qui se situent dans les bâtiments aujourd'hui réalisés de la Fondation Emma Kammacher, le projet d'agrandissement de l'école du Val d'Arve dont l'étude est actuellement en cours, la requalification de la route de Veyrier en cours de traitement par le Conseil municipal et le projet de la piscine dont le concours sera lancé l'année prochaine. Concernant le projet de parking et de locaux de l'EPI, Mme Lammar était revenue au Conseil municipal au début de l'année 2015 avec un crédit d'étude complémentaire afin que la commune puisse être propriétaire de l'ensemble de la parcelle et du bâtiment et non de la moitié comme initialement prévu. Aujourd'hui, les études sont achevées et c'est maintenant le crédit de construction qui doit passer devant le Conseil municipal. Au niveau du timing, il faut relever qu'il est capital d'effectuer le terrassement de ce bâtiment simultanément à celui des immeubles Familia de la deuxième et dernière phase de réalisation prévu en mars 2016. Il est en effet nécessaire de réaliser ce bâtiment en phase avec le gros-œuvre de la deuxième étape de réalisation des immeubles d'habitation afin d'éviter à la commune une dépense supplémentaire estimée à CHF 1'200'000.-. Il est donc important que cette délibération puisse être rapidement traitée par le Conseil municipal. Comme les conseillers municipaux peuvent le constater dans les documents annexés à la délibération, ce projet prévoit la création d'un parking, dont un étage sera loué à la Fondation Emma Kammacher et un étage sera public, ainsi que des locaux pour l'Espace de pratique instrumentale, dont la salle centrale pourra aussi être utilisée par d'autres usagers que l'EPI. Enfin, ce projet prévoit l'acquisition des parcelles sur ce terrain qui appartiennent à l'Etat et à la Fondation Emma Kammacher et qui, selon la convention CEVA que la commune avait conclue avec l'Etat, doivent être cédées à un montant de CHF 100.- le m2 pour l'équipement public et de CHF 60.- le m2 pour la zone de détente. La délibération soumise ce soir au Conseil municipal demande à ce dernier d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 18'800'000.- pour la réalisation du parking et des locaux pour l'EPI ainsi que l'achat des parcelles à l'Etat et à la Fondation Emma Kammacher. Comme d'habitude, 2% des coûts des travaux de construction seront prélevés sur le montant précité et attribués au fonds de décoration, soit une somme de CHF 230'000.-. Enfin, l'amortissement se répartira de la manière suivante : CHF 18'117'392.- qui concernent le bâtiment au moyen de 30 annuités dès 2016 et CHF 682'608.- qui concernent le mobilier au moyen de 8 annuités dès 2016 également.

M. Prod'homme souhaite prendre la parole avant la prise en considération du projet et mentionner à nouveau qu'il devra se récuser pour la décision sur la délibération, qui sera certainement renvoyée en commission, en raison de son rôle de vice-président de la Fondation Emma Kammacher. Il précise ensuite quelques éléments. Comme l'a indiqué Mme Lammar, il y a un enjeu important : la construction de 150 logements dans la phase 2 a été retardée par la Fondation Emma Kammacher. La réalisation de ces bâtiments a pour l'instant une année de retard. La Fondation Kammacher avait accordé huit mois, mais elle a bien vu que les choses n'avançaient pas comme elle le souhaitait. Il y a également un enjeu

de CHF 1'200'000.- qui concerne les travaux spéciaux qui auraient dû intervenir si la fondation avait suivi le cours de son planning puisqu'elle aurait réalisé les immeubles, lesquels auraient dû être tenus par une paroi pendant la réalisation du parking, paroi qui aurait coûté CHF 1'200'000.-, ce que la fondation ne souhaite évidemment pas. Enfin, le timing est assez court parce que le parking doit être réalisé lorsque le niveau de l'Arve est relativement bas. Enfin, M. Prod'hom précise que, lors de sa dernière séance, le conseil de la Fondation Emma Kammacher a approuvé le prix de la vente au prix fixé par la convention qui lie l'Etat à la commune.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier recommande d'inviter un représentant de l'Etat qui puisse indiquer à la commission où en est la mise en œuvre de la convention, ce qu'il en est du départ du bureau des autos, comment ce départ est envisagé, dans quels délais, etc. Il serait bon d'avoir ces réponses pour le futur. Par ailleurs, il rappelle que, lors du crédit d'étude, le groupe PLR avait fait un amendement qui avait été accepté à la majorité. Cet amendement demandait de prévoir l'extension du parking dans le futur selon les possibilités sur les côtés, en faisant en sorte que les murs puissent bénéficier d'ouvertures. M. Voignier n'a pas retrouvé cet aspect dans la proposition de crédit de construction. Il souhaite que la commission y soit attentive puisqu'il s'agit d'un amendement qui a été accepté et qu'il serait bon de mentionner dans la délibération.

M. Baertschi souhaite que l'on précise à la commission comment fonctionne, par rapport à la Fondation Emma Kammacher, le nombre de places de stationnement qui ont été prévues dans le projet. Il souhaite également que la commission soit informée du rapport avec les places à proximité. Il semble en effet qu'il y ait quelques problèmes de parage pour les habitants du quartier.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

6. MOTIONS

1. Motion 005-2015 P : Pour une meilleure gestion des engagements de gré à gré

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour.

La réponse étant positive, le Président invite la secrétaire à en donner lecture.

Pour une meilleure gestion des engagements de gré à gré

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

- *Vu la situation des finances et la dette communale ;*
- *Vu les incertitudes concernant les revenus fiscaux à moyen terme ;*
- *Vu la nécessité d'appliquer des principes de gestion rigoureuse des ressources communales ;*
- *Vu le travail commencé par le Conseil administratif et l'administration communale de repenser chaque ligne budgétaire ;*

- *Vu les économies substantielles réalisées au service voirie, espaces verts et matériel grâce à un système rigoureux de comparaison d'offres ;*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A demander systématiquement trois offres comparatives pour toute dépense dite « gré à gré » dépassant CHF 5'000.- ;*
- *A prendre en considération dans ses critères d'attribution la promotion économique des entreprises carougeoises.*

Le groupe PDC

Avant la prise en considération, Mme Buchs rappelle que, dans les procédures d'appel d'offres, le gré à gré est la première étape laissant une certaine marge de manœuvre aux communes et à l'Etat pour les marchés en dessous de CHF 100'000.- pour les fournitures et CHF 150'000.- pour les services. La commune peut en effet choisir librement un seul soumissionnaire et il n'est pas possible de faire de recours. Si cette liberté est essentielle pour le bon fonctionnement de la commune, particulièrement pour faire des choix liés à d'autres critères que ceux uniquement financiers, néanmoins le PDC souhaite qu'une harmonisation puisse être mise en place au sein de toute l'administration. En effet, il a été confirmé que depuis la mise en place de ce principe au service voirie, espaces verts et matériel, des économies substantielles ont pu être réalisées. Concernant le seuil de CHF 5'000.- inscrit dans la motion, il a été inscrit selon les informations qui ont été données par ledit service voirie et espaces verts. Il sera cependant nécessaire de le définir plus précisément en commission pour ne pas augmenter inconsidérément la bureaucratie communale. De nouveau, le but du PDC est d'entendre ce qui est fait actuellement par l'administration et d'harmoniser les pratiques, non pas de cadrer inconsidérément l'administration. Il est également important de préciser que le PDC souhaite maintenir des critères non financiers dans certaines comparaisons d'offres mais insiste sur la nécessité d'à chaque fois renforcer l'argumentation des décisions prises. Le PDC remercie les conseillers municipaux d'accueillir cette motion avec bienveillance et de la renvoyer en commission.

M. Monney signale aux nouveaux élus qu'en début d'année 2015, une commission des règlements avait traité pratiquement du même sujet. Elle avait eu une présentation sur les marchés publics faite par M. Di Stefano...

Le Président interrompt M. Monney et rappelle que le Conseil municipal en est à la prise en considération. Il l'invite à terminer son intervention après le vote de la prise en considération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

M. Prod'hom propose le renvoi en commission des Règlements puisqu'il s'agit de gouvernance et de contrôle interne. De plus, comme les règles d'AIMP avaient déjà été présentées à cette commission, il serait bon de pouvoir avoir un suivi par la même commission.

M. Monney propose que les conseillers municipaux puissent avoir une petite formation sur le fonctionnement des AIMP. Les discussions partent toujours dans tous les sens, on parle de montants seuils, de gré à gré, de procédure sur invitation. M. Monney recommande donc au Conseil administratif et au président de la commission soit des Finances soit des Règlements d'organiser une petite formation par un spécialiste en AIMP pour tous les

conseillers municipaux, afin que ces derniers soient tous informés. Ils pourront ensuite se prononcer sur les différentes procédures possibles. Puis M. Monney relève que l'on parle d'efficacité. Mais il faut être bien conscient que le seuil de CHF 5'000.- demandé par le PDC va tripler, quadrupler les démarches administratives parce que pour chaque appel d'offres sur invitation, il faut créer un comité d'évaluation, il faut faire un rapport d'évaluation. Cela va donc générer des frais administratifs. M. Monney recommande à la commission de faire attention aux frais administratifs que cette procédure va générer. Il peut être partiellement d'accord avec le PDC, cette proposition lui paraît logique mais il faut être conscient des frais administratifs importants qui seront générés.

M. Barthassat précise à M. Monney que des faits nouveaux ont amené le groupe PDC à créer cette motion. Le groupe PDC a remarqué qu'il y a eu CHF 700'000.- d'économies grâce à la Cour des comptes et au travail du SVEM. Il a pu remarquer qu'à certains moments, pour des montants importants, il n'y avait pas de comparaisons entre plusieurs devis. Tous ces éléments sont autant de lumières rouges qui ont amené le groupe PDC à créer cette motion. Comme l'a dit Mme Buchs, le seuil de CHF 5'000.- n'est pas figé. Le groupe PDC propose le renvoi en commission – qu'il s'agisse de la commission des Finances ou des Règlements – pour que les commissaires puissent discuter et voir comment cela se passe. Ce n'est pas le groupe PDC qui a inventé le seuil de CHF 5'000.-, c'est le SVEM qui disait qu'à partir de CHF 5'000.- il demandait plusieurs devis. Il est évident que pour la construction, le seuil de CHF 5'000.- est trop bas. C'est pour discuter de ces points que le groupe PDC propose le renvoi en commission.

M. Calame recommande d'accueillir avec bienveillance et en même temps avec prudence ce projet de motion. Recevoir ce projet avec bienveillance car il est louable de vouloir faire mieux, surtout avec un budget rabaissé. Mais aussi avec prudence parce que la réglementation sur les marchés publics est déjà très contraignante, la procédure de gré à gré est une procédure plus souple qui donne une plus grande autonomie aux communes et aux adjudicataires pour pouvoir notamment tenir compte du critère géographique et local dans le choix des entreprises. Il faut donc une grande prudence sur les montants, sur la surcharge de travail que cela produit, et ne pas se retrouver à se plaindre un jour de l'AIMP cantonal tout en ayant fait un AIMP carougeois plus lourd que le précédent.

M. Antonioli propose le renvoi en Toutes commissions réunies. Il y a effectivement de nombreux nouveaux venus autour de la table et il est important que tout le monde puisse assister à la même séance, pour qu'ils soient tous au fait des AIMP.

Mme Marti soutient la proposition de renvoi en commission des Règlements ou en Toutes commissions réunies, mais pas le renvoi en commission des Finances. Elle souhaite que, pour les nouveaux élus et ceux qui ne sont pas notamment du métier de la construction, l'on définisse clairement ce que signifie « AIMP », ce que signifie « gré à gré ». Par ailleurs, elle recommande que M. Rademacher soit présent lors de la commission parce que les économies auxquelles le PDC se réfère ne sont pas uniquement dues aux appels d'offres. Elle croit que des éléments ont été mal compris par rapport au seuil de CHF 5'000.- et qu'il convient de recontextualiser, raison pour laquelle il est important que M. Rademacher soit présent. Il est aussi important qu'une personne qui a un regard transversal sur toutes ces pratiques puisse être présente, que ce soit M. Di Stefano ou M. Schüle.

M. Prod'homme pense qu'il est plus intelligent de renvoyer la motion en Toutes commissions réunies puisqu'il s'agit de parler d'éléments essentiels qui règlent les marchés publics, de contrôle interne et de gouvernance. Par conséquent, il retire sa proposition de renvoi en commission des Règlements.

M. Monney soutient également la proposition de renvoi en Toutes commissions réunies.

Le renvoi en Toutes commissions réunies est accepté à l'unanimité.

7. POSTULATS

Il n'y en a pas.

8. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

9. PETITIONS

Il n'y en a pas.

10. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de Mme Hiltpold à la question écrite de M. Bocquet relative à la circulation et au stationnement dans le périmètre des tours

Mme Hiltpold propose que le Conseil administratif transmette directement à M. Bocquet, qui est excusé ce soir, la réponse écrite de quatre pages, à moins que le Conseil municipal souhaite que Mme Hiltpold en donne lecture.

Mme Marti demande s'il serait possible d'avoir en quelques mots une synthèse de ces quatre pages, sachant que c'est quelque chose qui a été soulevé régulièrement au fil des ans au sein du Conseil municipal.

Mme Hiltpold indique que la réponse contient d'abord un rappel historique : il y a eu des réunions depuis un certain nombre d'années. Il y a un problème du fait qu'il s'agit d'une parcelle privée sur laquelle la police municipale ne peut pas intervenir. Il y a également des problématiques de signalisations, dont la mise en place a pris du retard mais est en cours. Il s'agit surtout d'un problème de parcelle privée sur laquelle les APM ne peuvent pas intervenir. Pour éviter de faire le débat Aprotect ce soir, Mme Hiltpold donne finalement lecture de la réponse.

Monsieur,

Suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015, vous trouverez ci-dessous différents éléments de réponse.

Il faut rappeler en préambule qu'en date du 18 février 2015 et à la demande de Mme Stéphanie Lammar, une séance de concertation a été menée par le SURB et la police municipale au sujet de la circulation dans ce périmètre, en particulier celle générée par la société Aprotect. Elle réunissait les responsables de cette entreprise, des responsables du club des aînés, de la Fondation immobilière et deux habitants des tours. Cette séance faisait suite à des doléances parvenues au Conseil administratif similaires à celles de la présente question, mais sans qu'il soit possible d'identifier exactement qui se plaint et de quoi précisément. Les personnes conviées l'ont donc été sur la base de suggestions tant de la police municipale que du service des affaires sociales afin de préciser la problématique.

Lors de cette séance, le fonctionnement de l'entreprise Aprotect, sise dans le périmètre des tours, qui emploie plus de soixante collaborateurs et dont le siège est à l'avenue Vibert 19, a été précisé comme suit.

- Les techniciens de cette société se réunissent tous les vendredis après-midis pour une séance de débriefing sur leurs différents chantiers de la semaine.
- De plus, c'est le jour où leurs vingt-cinq services maintenance de Suisse s'approvisionnent en matériel, en trois groupes répartis sur la journée.
- Le reste de la semaine, seul un petit camion, le jeudi, et quelques véhicules roulent ponctuellement à cet endroit pour charger et décharger du matériel.
- Il n'y a pas de circulation de la part d'employés Aprotect, le reste du personnel se stationnant dans les divers parkings ou places disponibles aux alentours.
- De plus, une employée handicapée se parque quotidiennement à l'arrière du 19, avenue Vibert.

Ces accès véhicules ponctuels sont indispensables à la vie de l'entreprise et refuser ces accès revient à demander à l'entreprise de quitter les lieux. De ce fait, le bailleur, la Fondation immobilière, leur a octroyé des télécommandes pour abaisser et relever les bornes contrôlant l'accès depuis le boulevard des Promenades.

Dès le 1^{er} décembre, les places pour scooter dont bénéficiait Aprotect au rez de la tour ont été déplacées dans le parking souterrain, dans lequel la Fondation immobilière a octroyé par ailleurs dix places en remplacement de celles qu'Aprotect utilisait autrefois en surface.

Il est à noter que la borne d'accès située au sud de la tour est mécanique et doit être relevée manuellement, contrairement à celle située au nord de la tour qui est électrique.

Aprotect a affirmé lors de la séance du 18 février son plein engagement à n'utiliser l'accès que pour les raisons énumérées ci-dessus, de veiller à ce que les véhicules roulent au pas, de même que de s'assurer du bon relèvement des bornes électrique et mécanique.

Lors de cette même réunion, les différentes personnes présentes ont indiqué qu'à leur connaissance, il n'y avait pas de problèmes particuliers générés par la société Aprotect ni de doléances des habitants des tours, mais qu'effectivement l'incivilité de deux-roues motorisées ou non était à relever, de même que du parking non autorisé irrégulièrement amendé.

Le bailleur n'a pas émis l'intention de résilier le bail d'Aprotect et vu l'absence de griefs confirmés envers cette société à l'issue de cette réunion, le Conseil administratif ne s'est pas estimé fondé pour intervenir dans ce sens.

Par ailleurs, une partie du petit bâtiment où est située l'installation électrique SIG appartient à un privé qui bénéficie d'une servitude d'accès et d'une place de parc. La Fondation immobilière a remis une télécommande d'accès à ce privé qui en fait bénéficier son locataire.

Enfin, le club des aînés s'est vu remettre également par la Fondation immobilière une télécommande de la borne électrique et bénéficie de l'autorisation de stationner exceptionnellement et pour une durée limitée d'une demi-heure à condition que soit apposée clairement, derrière le pare-brise, la mention « club des aînés » avec un numéro de téléphone pour joindre le conducteur.

De manière générale et ainsi que cela a été répondu en mai 2013 à la question de M. Baud, « il y a une interdiction générale de circuler dans le périmètre des tours. Comme il s'agit d'un domaine privé communal, la police municipale ne peut que dénoncer le non-respect de

l'interdiction de circuler à la police cantonale et non pas verbaliser les cycles et cyclomoteurs qui y roulent, de même que les véhicules non autorisés par la Fondation immobilière. »

Cette citation est également valable dans le périmètre des tours situé du côté des fontaines, de l'autre côté de l'avenue Vibert.

La question de M. Gerster de février 2013 portait sur des accès à des places de parking qui empêchaient la mise en service des bornes. Dès le 1^{er} février 2014, les bornes de la Fondation immobilière ont été mises en fonctionnement et le marquage des places effacé. Depuis lors, seuls les ayant-droits, c'est-à-dire les personnes ayant reçu de la Fondation immobilière des commandes permettant d'actionner les bornes, peuvent pénétrer dans le périmètre. C'est à la Fondation d'exiger que ses locataires veillent à bien faire remonter les bornes immédiatement après usage et que les dispositifs d'accès ne soient réservés qu'aux ayant-droits.

Toutefois, il faut relever qu'actuellement, la borne mécanique a été à plusieurs reprises en position basse du fait de travaux des SIG à proximité, ce qui a pu provoquer éventuellement une circulation inhabituelle aux abords des bâtiments.

Quant aux ralentisseurs, selon la mémoire du chef de l'atelier maçonnerie, ils ont été déposés par la Fondation immobilière il y a environ trois ans en raison d'un problème survenu avec leur déneigeuse et stockés depuis dans les locaux communaux à la demande d'un des concierges des tours. Pour la Fondation immobilière, ce dispositif pourrait être remis en place, les problèmes de déneigeuse pouvant être résolus par un relèvement de la lame.

Concernant le secteur des fontaines, plusieurs contrôles ont été effectués visant à dissuader les incivilités, mais comme il a été rappelé précédemment, la police municipale ne peut que dénoncer et non verbaliser.

Les services communaux ont mis en place un potelet démontable avec une clé SI aux abords du passage piétons côté fontaines. L'espace restant entre ce potelet et le prochain bac à fleurs doit encore être ajusté pour éviter que des voitures pénètrent dans le périmètre malgré l'interdiction de circuler.

Les signalisations verticales ne sont pas toutes parfaitement cohérentes entre elles dans l'ensemble du périmètre, notamment en ce qui concerne l'interdiction aux cycles, car liées à différents arrêtés de circulation successifs. Un toilettage de ces arrêtés et des signalisations verticales y relatives mené en concertation avec la DGT devrait permettre de rendre plus lisible la réglementation du quartier, bien que celle-ci soit déjà actuellement suffisamment claire pour dénoncer mais non pour amender.

A cette occasion et afin de faciliter pour les habitants des tours les dépose-minute et les chargements/déchargements de matériel, un emplacement ad hoc sera marqué à l'entrée des tours D, E et F côté boulevard des Promenades.

Cette mise à jour de la réglementation et de la signalisation correspondante a été quelque peu retardée du fait de l'absence-maladie prolongée du chef de secteur génie civil mais sera faite en début d'année 2016.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos considérations distinguées.

Mme Hiltbold remercie le service de l'urbanisme et la police municipale qui ont donné des éléments de réponse complets.

Réponse de Mme Hiltbold à la question orale de M. Baertschi concernant les propriétaires laissant leurs chiens faire leurs besoins à la rue du Vieux-Canal

Mme Hiltbold indique que la police municipale peut dénoncer les propriétaires qui ne ramassent pas les déjections de leur chien. Cela n'est pas très utile puisque, quand un agent de police municipale est à proximité d'un propriétaire de chien, le propriétaire ramasse les excréments de son chien. La commune a installé des caninettes. Elle a également envisagé de mettre des prairies fleuries ou des buissons à la place des pelouses, mais ces aménagements ne sont pas dissuasifs, même avec des buissons épineux. Elle pourrait clôturer l'espace, mais ce n'est pas le but. Et mettre des panneaux pour dire aux gens que leur chien ne peut pas crotter à ces endroits est contradictoire avec l'installation de caninettes. De toute façon, les propriétaires de chiens ont l'obligation de ramasser les crottes de leur chien, ce à quoi les caninettes les invitent. Les panneaux ne feraient que confirmer une évidence. Le Conseil administratif ne peut qu'inviter l'ensemble des propriétaires de chien à plus de civisme.

M. Baertschi signale que, dans le triangle de Carouge, un panneau indique que ce n'est pas un endroit où l'on peut aller avec les chiens. Des habitants de la rue lui avaient demandé si la commune pouvait faire quelque chose dans ce sens.

Mme Hiltbold explique que le triangle de Carouge est un espace privé. Et contrairement à ce que les habitants pensent, la commune ne peut pas interdire sans autre l'accès aux chiens. Les panneaux qui pourraient être posés seraient de simples panneaux incitatifs, comme ceux qui indiquent aux visiteurs d'établissements publics de faire doucement parce que des gens se reposent.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

M. Baertschi : Pont Neuf, adjudications

Suite aux appels d'offres lancés par la Ville de Genève pour le compte de nos deux municipalités, un lot concernait la taille de pierre.

Si mes renseignements sont bons, c'est une entreprise de marbrerie, qui serait affiliée aux caisses du second-œuvre en matière de compensation et d'assurance du second pilier qui se serait vu attribuer le lot en question.

Aujourd'hui, certaines entreprises de la place pratiquant essentiellement des revêtements de sol – même de la pose de moquette – chercheraient à enlever des marchés dans des domaines spécialisés, ceci en définitive au détriment de règles de savoir-faire et selon des critères de mise en concurrence qui pourraient être faussés.

Il faut savoir qu'à Genève les entreprises de taille de pierre sont affiliées aux caisses du gros-œuvre lesquelles ont des conditions plus favorables pour leurs employés, ce qui implique des charges d'entreprise plus lourdes inhérentes à une meilleure couverture sociale.

Le Conseil administratif peut-il me dire si, dans le cadre des procédures d'adjudication menées sous le contrôle de la Ville de Genève, il a été tenu compte de ce différentiel de

charges ou si le seul critère était l'attribution au moins-disant.

Questions orales

M. Barthassat : Places d'apprentissage dans les crèches

M. Barthassat signale que plusieurs Carougeois ont interpellé le groupe PDC à propos des places d'apprentissage dans le domaine de la petite enfance. Combien de places d'apprentissage par institution y a-t-il actuellement ? Combien y a-t-il de formateurs d'apprentis formés dans chaque institution ? Combien y a-t-il de jeunes accompagnés par Projets Emploi Jeunes qui attendent une telle place ?

M. Barthassat : Places d'apprentissage dans les crèches

M. Barthassat signale qu'une crèche établie sur une commune genevoise était la seule crèche de Suisse romande en finale du Prix suisse de la petite enfance 2015 dont le thème était « donner des ailes à l'apprentissage ». Les crèches carougeoises ont-elles participé à ce prix, et sinon pourquoi ?

Concernant la première question, Mme Hiltbold communiquera les chiffres précis le plus tôt possible. Elle se renseignera aussi sur le Prix suisse de la petite enfance. Elle ne sait pas si le thème portait uniquement sur l'apprentissage, parce qu'une crèche d'employeurs ouverte 24 heures sur 24 a été sélectionnée. Mais elle se renseignera et apportera une réponse à la question de M. Barthassat le plus vite.

M. Barthassat : Nouveau projet du théâtre de Carouge

Plusieurs députés carougeois ont demandé à M. Barthassat si le Conseil administratif pouvait prendre contact avec eux. En effet, le Conseil administratif n'est pas sans savoir qu'au mois de janvier, une motion en urgence sera déposée au Grand Conseil concernant les CHF 48 millions de la Comédie. On ne veut pas déshabiller Jean pour habiller Pierre, mais si l'on déshabille un tout petit peu Jean pour habiller beaucoup Pierre, cela pourrait être intéressant. M. Barthassat invite donc le Conseil administratif à prendre langue avec les députés carougeois. Il y a une opportunité de toucher les CHF 10 millions dont la commune aurait grandement besoin. Il pense que si l'on enlevait ces CHF 10 millions à la Comédie, la ville de Genève s'en remettrait assez facilement. Et le Conseil d'Etat serait très heureux de ne pas devoir mettre CHF 10 millions de plus puisque l'Etat n'a pas beaucoup d'argent. M. Barthassat pense que les partis cantonaux de droite voteraient assez facilement cette proposition. Il demande donc au Conseil administratif de prendre urgemment langue avec les députés carougeois pour agir au plus vite.

Mme Lammar rassure M. Barthassat : c'est prévu.

M. Scheidegger : Des voisins à la Tambourine lui ont demandé pourquoi la rue est si sale et pourquoi l'entreprise de démolition ne nettoie pas les rues

M. Scheidegger précise que sa question fait suite aux travaux qui ont eu lieu autour des HUG. Les terrains sont terminés, passablement de terre a été ramené, la végétation a même été semée. Par ailleurs, après la démolition du petit bâtiment qui était sur la place, l'entreprise a trié les déchets. Elle a donc passablement remué ces déchets et M. Scheidegger peut dire que même s'il ne pleut pas depuis longtemps, c'est très sale. Il demande si la commune peut faire quelque chose.

M. Walder ne peut pas donner de réponse parce qu'il n'était pas au courant de la situation. Ce sont les entreprises qui sont intervenues sur les deux chantiers, l'un des HUG et l'autre de l'Etat de Genève, qui doivent remettre en état. M. Walder apprend par M. Scheidegger que cela n'a pas été fait. Il va donc vérifier ce qu'il en est et faire en sorte que la remise en état soit faite le plus rapidement possible.

M. Scheidegger ajoute qu'avec les nouveaux aménagements, un passage a été prévu pour les piétons, mais ces derniers passent sur un terrain de terre brute. Il faudrait mettre un revêtement.

M. Walder se renseignera. Le échéant, les services communaux interviendront, parce qu'il est effectivement important de ne pas devoir marcher dans la boue – il va peut-être recommencer un jour à pleuvoir ou à neiger.

M. Baertschi : Zone piétonne et verbalisation

M. Baertschi relève en préambule qu'il a fallu que les riverains s'habituent à cette zone piétonne et qu'il a fallu remettre de l'ordre. Il a reçu deux retours qu'il voulait évoquer ici. Le premier concerne un riverain qui était en train de charger des tableaux. Alors qu'il fermait son coffre, il s'est fait verbaliser. Le deuxième est une rumeur qui court par rapport au facteur. M. Baertschi ne sait pas si elle est vraie, mais il semblerait que le facteur s'est aussi fait verbaliser. Il est normal d'agir et de ne pas laisser les gens faire n'importe quoi, mais il faudrait inviter les APM, si ce sont eux qui ont fait ces verbalisations, à avoir dans un premier temps un peu de tolérance par rapport aux riverains. M. Baertschi a en effet entendu quelques personnes qui étaient un peu heurtées par ces comportements de l'autorité publique.

Mme Hiltpold répond que les instructions sont assez claires. Quand des deux-roues motorisés traversent la zone piétonne, il n'y a pas de marge de tolérance. En ce qui concerne les véhicules parkés, il y a une marge de tolérance qui, pour Mme Hiltpold, est déjà assez grande puisque quelques commerçants ont commencé à prendre l'habitude de se parker et que les APM ont attendu avant de les verbaliser. Mme Hiltpold n'a pas entendu tout à fait la même version que celle relatée par M. Baertschi. Il est évident que si les APM voient quelqu'un en train de charger des tableaux ou n'importe quelle autre marchandise, ils ne verbalisent pas. Encore une fois, les APM sont plutôt tolérants et attendent d'avoir fait trois remarques aux personnes qui sont parkées – et certaines personnes stationnent leur véhicule plusieurs heures, si ce n'est des demi-journées avant d'être amendées.

M. Baertschi remercie Mme Hiltpold de ces précisions. Il pense que l'histoire du facteur peut être mise sur le dos des carougeoiseries.

M. Baertschi : Vibrations sur la chaussée de l'avenue Cardinal-Mermillod à hauteur du centre commercial

M. Baertschi ne sait pas dans quelle mesure ce problème, qui concerne une voie communale, peut être traité par la commune. Ce dépôt avait été construit à l'époque par le Grand-Passage. Il est devenu un centre commercial. Il y a un problème statique, c'est-à-dire que le passage des bus a l'air de fatiguer les structures. Il faudrait peut-être questionner les services cantonaux compétents pour savoir si des problèmes ne risquent pas de se poser à la longue. C'est assez frappant quand on se trouve aux caisses de la Coop et qu'un bus passe, parfois tout est ébranlé. Ces comportements statiques n'ont pas été prévus à l'origine. M. Baertschi ne pense pas que le bâtiment va s'effondrer demain mais c'est un problème qu'il faudrait suivre. Il faudrait obtenir quelques avis autorisés.

M. Walder essaiera d'obtenir un avis autorisé sur les dangers posés et voir avec le canton et peut-être le grand magasin installé dans ce centre commercial ce qui peut être fait. Il imagine que les vibrations sont causées par le lien de la dalle du parking. Il signale qu'un grand travail avait été effectué sur un plan localisé, qui sera retravaillé pour être moins ambitieux puisque les objectifs du centre commercial ont changé. Ce sera l'occasion d'examiner le renforcement de la dalle de parking. M. Walder apportera une réponse le plus tôt possible.

M. Morex : Carougeoiserie

M. Morex relève que l'on connaissait les genevoiseries, par lesquelles Genève est connu dans toute la Suisse. Il se demande maintenant si certaines carougeoiseries sont faites pour que Carouge soit connue dans tout le canton. Il a bien entendu en début de séance – et sa question était déjà déposée sur le bureau du président – M. Walder dire que la commune avait attribué « en fermage » (comme c'est très à la mode à Carouge de copier la ville de Genève, on dit « en fermage ») les deux glaciers à deux personnes. Mais M. Walder a oublié de dire qu'il y a eu des bugs à l'administration puisque certaines personnes qui avaient répondu à l'appel d'offres ont vu dans un premier temps leur dossier refusé au prétexte que celui-ci avait été remis trop tard. Cela a conduit M. Walder à leur écrire pour s'excuser et à prendre en considération ces deux dossiers, ce qui a amené finalement à avertir la personne à laquelle un des deux glaciers avait été attribué dans un premier temps que la commune lui refusait le fermage qu'elle donnait finalement à une personne dont le dossier a été vu plus tard. Carouge a déjà connu la saga de l'auberge communale. Le Conseil administratif n'a-t-il pas peur que la personne à laquelle il a écrit dans un second temps pour l'informer qu'elle n'aurait pas ce fermage saisisse la justice ?

M. Walder relève que M. Morex est très bien renseigné. Il faut savoir qu'en cas d'appel d'offres, le Conseil administratif valide la décision finale mais ne siège pas forcément dans le jury. Dans le cas présent, les conseillers administratifs ne siégeaient pas dans le jury. Deux dossiers ont été transmis comme étant arrivés hors délai alors qu'ils étaient en fait arrivés dans le laps de temps autorisé. Ils avaient donc été exclus dans un premier temps mais ont finalement été intégrés. Le jury a donc dû siéger à deux reprises. Cela n'a pas touché le choix pour la place du Temple parce que ces personnes concourraient seulement pour la place du Marché. Et effectivement, les lauréats de la place du Marché se sont vus dépasser par un de ces dossiers. La commune a un avis de droit selon lequel cela est tout à fait légal. Ce sont des choses qui peuvent arriver et quand l'administration commet une erreur, ce qui a été le cas, il faut aussi le dire franchement, raison pour laquelle les personnes concernées ont été rencontrées et ont reçu un courrier par la suite. A la commune comme dans toute entreprise, les personnes humaines qui travaillent peuvent commettre des erreurs. Le Conseil administratif ne jugeait pas utile de transmettre ces informations de procédure publiquement et de pointer du doigt tel ou tel service ou telle ou telle personne qui serait défaillante, mais si c'est ce que M. Morex souhaitait, c'est fait. Mais encore une fois, cela ne change rien à la légalité et à la validité des choix qui ont été faits.

M. Morex : Carougeoiserie

M. Morex signale qu'à Carouge, la rumeur circule, que contrairement à ce qui se pratique depuis des décennies, l'apéritif que l'on appelait dans le temps « l'apéritif des sociétés carougeoises » et que l'on appelle maintenant « l'apéritif communal » n'aurait pas lieu le vendredi de la rentrée des vacances de Noël. Cette rumeur se vérifie-t-elle ou non ?

Mme Lammar répond que l'apéritif communal aura lieu le 13 janvier 2016, soit un mercredi. Elle a eu l'occasion de donner des explications à plusieurs reprises, mais elle ne sait pas si elle a déjà eu l'occasion de les donner à M. Morex. Cela fait effectivement des décennies que l'apéritif communal a lieu le premier ou le deuxième vendredi de janvier. Le 18 février

2015 déjà, il avait été prévu que l'apéritif communal aurait lieu le vendredi 8 janvier 2016. La salle de fêtes avait été réservée de la sorte. L'on s'est rendu compte à l'automne que le 8 janvier tombait pendant les vacances. Il était dommage de faire un apéritif communal pendant les vacances puisque l'idée est que les nouveaux habitants et les sociétés soient présents. Si l'apéritif a lieu pendant les vacances, le risque que les gens ne viennent pas est important. C'est la raison pour laquelle l'agenda et la disponibilité de la salle des fêtes ont rapidement été examinés. Il se trouvait que malheureusement le vendredi 15 janvier 2016, la salle des fêtes était déjà réservée, qu'elle l'était aussi le 22 janvier 2016, ce qui reportait finalement au 29 janvier 2016. Faire un apéritif de rentrée fin janvier, voire début février aurait été un peu tardif, raison pour laquelle le 14 octobre 2015 il a été décidé que l'apéritif communal aurait lieu le mercredi 13 janvier 2016 à 18h30. Si cela n'a pas encore été transmis sur CMnet, les conseillers municipaux peuvent d'ores et déjà noter cette date dans leur agenda. Et comme le disait M. Morex plus tôt, c'est un peu la marque de fabrique de Carouge que de vouloir faire différemment qu'ailleurs. Cette année donc, l'on fera un tout petit peu différemment. Pour une fois, l'apéritif communal aura lieu un mercredi soir et non pas un vendredi soir, ce qui pourrait éventuellement permettre à toutes les personnes qui partaient en week-end et qui n'étaient pas à Carouge le vendredi soir d'être cette fois présentes. C'est une exception cette année. Il faut savoir qu'il est assez exceptionnel que les vacances soient prolongées et que le deuxième vendredi de janvier ne tombe pas la semaine de la rentrée, cela arrive une fois tous les sept ans. Enfin, Mme Lammar souhaite rassurer M. Morex : en 2017, l'apéritif communal aura lieu le vendredi 13 janvier, qui est bien à la rentrée.

M. Morex réplique que les vacances scolaires sont prévues une année à l'avance. Tout le monde savait que les vacances scolaires se terminaient le dimanche 10 janvier. Et pour avoir lu le message de Mme Lammar dans *Vivre Carouge* sur ses objectifs pour 2016 et la référence faite à l'amélioration de la transversalité dans les différents services de l'administration, il l'encourage à mettre cela en place très rapidement.

M. Morex : Divers

M. Morex a entendu plus tôt qu'on ne verbalisait pas à tort et à travers à Carouge et que les APM faisaient preuve de tolérance. Est-ce tolérant que de verbaliser une entreprise mandatée par la Fondation immobilière de Carouge pour faire des travaux dans un appartement d'une des tours et débarrasser les gravats dus à la transformation de l'appartement ? La personne en question a payé le PV qui a été mis sur son pare-brise, les APM ayant refusé de l'annuler.

Mme Hiltbold pourrait demander à M. Morex s'il faut être plus tolérant parce que les entreprises sont mandatées par la Fondation immobilière. Elle n'en est pas sûre. Et comment savoir que l'entreprise est mandatée par la Fondation immobilière ? Où le véhicule était-il parké ? M. Morex en sait-il plus ?

M. Morex précise que la personne sortait de la tour avec sa brouette remplie de gravats pour les mettre dans sa camionnette. Elle était donc vraiment en train de travailler dans la tour pour la Fondation immobilière. Le véhicule était garé juste en bas de la tour.

M. Morex : Divers

M. Morex a une dernière question. La commune de Carouge utilise-t-elle les PV sur les véhicules comme moyen de remplir ses caisses ? Il a fallu qu'un automobiliste refuse de payer une amende parce qu'il s'était stationné à l'endroit où la benne pour les marchés n'est plus installée depuis le mois de mars, il a fallu qu'il fasse des pieds et des mains pour que le

panneau d'interdiction de stationner le mercredi matin soit enlevé six mois plus tard. Est-ce que cela a permis à la commune de mettre des PV pendant six mois ?

Pas à la connaissance de Mme Hiltpold, qui se renseignera.

M. Wolfisberg : Excès de zèle des agents de la Fondation des parkings

M. Wolfisberg demande s'il est possible de prendre langue avec la Fondation des parkings afin de sensibiliser ses agents à un excès de zèle patent. En effet, il y a de cela dix jours, un samedi matin vers 10h00, une camionnette de livraison s'arrête rue Jacques-Dalphin à la hauteur du restaurant La Huchette. Le livreur prend en tout et pour tout deux minutes pour effectuer sa livraison, remonte dans sa camionnette et déjà il y a une amende de CHF 120.- sur le pare-brise. Et surtout, il n'y a aucun moyen de discuter avec lesdits agents. Alors que le livreur ne faisait rien d'autre que son travail, CHF 120.-, c'est exagéré, et ne pas entrer en matière, c'est inacceptable.

Mme Hiltpold remarque que, pour une amende de CHF 120.-, le véhicule était probablement garé sur une ligne jaune ou un passage piéton. Ce sont des stationnements très dangereux, raison pour laquelle l'amende est plus chère que pour un simple dépassement de temps ou un mauvais stationnement. Les agents de la Fondation des parkings sont mandatés par la commune et sont censés contrôler surtout le stationnement. Mme Hiltpold ne sait pas si ce sont vraiment eux qui ont mis l'amende, mais elle se renseignera. Bien sûr, les livreurs doivent pouvoir faire leur travail. Pour cela, il y a normalement des places livraison – est-ce qu'elles étaient occupées ?

M. Wolfisberg n'est pas certain qu'il s'agissait des agents de la Fondation des parkings. Par ailleurs, à sa connaissance, il n'y a pas de place de livraison proche du restaurant de la Huchette. Il souligne en outre que c'était un samedi matin aux alentours de 10h00, lorsqu'il n'y a quasiment pas de trafic. Quand cela dure deux minutes, on peut entrer en matière et dialoguer. Bien sûr, si cela se reproduisait, il faudrait mettre une amende. C'est une question de bon sens

Mme Hiltpold se renseignera, mais il est toujours délicat de donner des instructions en laissant une certaine marge de manœuvre. Elle comprend néanmoins la frustration de la personne qui fait son travail.

M. Wolfisberg : Place de l'Octroi – nettoyage

M. Wolfisberg signale que, ces dernières années, les habitants de la place de l'Octroi et des alentours ont constaté que le sol de cette place n'est plus nettoyé systématiquement au karcher. La seule surface qui est nettoyée est celle sur laquelle le flux des piétons marche. N'est-il pas possible de nettoyer l'ensemble de la place comme cela était fait auparavant, afin qu'elle retrouve tout son lustre ? Il s'agit de la porte d'entrée de Carouge.

M. Walder donnera une réponse au début de 2016. Si effectivement une partie de la belle place de l'Octroi n'est pas nettoyée régulièrement, il fera en sorte qu'elle le soit de nouveau. Il n'avait pas connaissance du fait qu'une partie de la place avait été abandonnée. La commune a pris quelques mesures d'économies, comme M. Wolfisberg le sait, et essaye de nettoyer avec parcimonie, en fonction des besoins. Elle verra s'il y a un besoin d'en faire plus sur la place de l'Octroi, auquel cas elle le fera rapidement.

De l'avis de M. Wolfisberg, si économie il y a eu, elle est un peu mal placée.

M. Wolfisberg : Tente zone piétonne

M. Wolfisberg indique que, le dimanche 6 décembre, il y a eu une grande tente montée par le SVEM à la rue Saint-Joseph entre le café du Marché et le cinéma Bio. Il aimerait savoir qui a mandaté et payé cette tente, et pour quel usage, sachant qu'elle a été utilisée pendant environ trois heures et montée pour seulement 24 heures.

M. Walder répond que le bureau d'architectes Carlier & Montessuit, qui fêtait un anniversaire, a projeté un film du fils de M. Carlier – un très beau film sur la montagne – et a ensuite offert un verre et une raclette à la population carougeoise et aux invités qui avaient assisté à la projection du film. La gratuité pour l'usage du domaine public a été octroyée. Le bureau d'architectes n'a pas demandé la gratuité pour le prêt de matériel. Tout citoyen et tout commerçant qui souhaite faire une fête peut demander du matériel, mais le prêt est payant.

M. Mutzenberg : Trottoir à la rue Alexandre-Gavard et travaux

M. Mutzenberg relève que l'enrobé du trottoir à la rue Alexandre-Gavard vient d'être refait alors qu'il a été posé il y a neuf mois. Il a été approché par quelques habitants de la rue pour savoir pourquoi il a fallu refaire cet enrobé. Il a une question subsidiaire : Est-ce en lien avec l'interruption de travaux suite à la pétition relative au plan de circulation des Noirettes ?

M. Walder explique qu'un enrobé temporaire a été posé. Ces travaux ont eu lieu avant même la pétition. Pour rappel, il y a eu une rupture de canalisation à la rue Alexandre-Gavard qui a nécessité une intervention et un chantier assez important des SIG. Il a fallu interrompre les travaux. La commune a donc posé un enrobé provisoire, ce qui se fait partout lorsque les travaux ne sont pas terminés, afin que les piétons puissent circuler. L'enrobé n'étant pas durable, il devait être changé. Il était prévu de le changer en tout début d'année. Cela a été bloqué en raison de la pétition et du souhait du Conseil municipal de ne rien entreprendre avant de connaître le bilan. Le bilan a eu lieu, donc l'enrobé a été réalisé. C'est en raison de la rupture de la canalisation que deux étapes ont été nécessaires.

Mme Cambier : Réfection du pont de Carouge : C'est pour quand ?

Mme Cambier rappelle que, lors de la dernière législature, le Conseil municipal a traité du sujet, qui semblait urgent. Or, le pont est toujours dans le même état. A chaque fois qu'elle le traverse, elle se demande pour quand est la réfection.

M. Walder répond qu'il est toujours prévu que les travaux démarrent dès le printemps 2016, avec les installations de chantier, et à l'approche de l'été pour les travaux proprement dits. Il est prévu une fermeture du pont de Carouge aux transports publics du 15 juin jusqu'à la fin août et une fermeture à la circulation automobile du 15 juin jusqu'à la fin de l'année. Les autorisations auraient déjà dû être délivrées, mais en raison d'un petit couac au niveau cantonal, la publication n'a pas été faite. La commune attend le début de l'année prochaine pour recevoir les autorisations et confirmer toutes les dates. La séance publique qui était prévue au mois de janvier a été un peu repoussée parce que tant que les autorisations n'ont pas été reçues, les dates et toutes les mesures prises ne peuvent pas être annoncées. Cela laisse planer un peu de suspense, mais le Conseil administratif espère vraiment que ce dossier avance, parce qu'il faut procéder à la rénovation de ce pont, qui est donc toujours prévue pour l'été prochain.

Le Président lève la séance à 21h07.